



UNION

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>



UNION
SYNDICALE

CAHIER REVENDICATIF ADS ANNÉE 2006

L'UNION Syndicale Police Nationale, secteur ADS propose un cahier revendicatif spécifique vous concernant. Nos ambitions sont de vous donner une véritable perspective d'avenir, soit au sein de notre institution soit en assurant des passerelles professionnelles, aussi diversifiées que possible, vers d'autres métiers. Pour une meilleure clarté dans l'exposé de nos propositions, nous partirons de votre incorporation à votre fin de contrat – vous pourrez par là même mesurer le réalisme de nos revendications.

Union Syndicale 163 Avenue Galliéni 93170 BAGNOLET
Tél : 01 56 96 10 10 Fax : 01 56 96 10 11



UNION

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>



REVENDICATIF ADS 2006

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>

Formation initiale

Votre formation initiale doit être non seulement allongée mais mieux adaptée avec l'intégration de stages pratiques.

Formation continue

Nous demandons la mise en place d'une véritable politique de formation continue englobant la préparation au concours de gardien de la paix, à l'instar de ce qui est fait pour les cadets de la République (option police). De plus, le carnet de formation continue doit être correctement complété et émarginé par les autorités qualifiées (tuteurs, etc.). Il doit en être de même pour le livret de suivi de l'ADS, véritable portefeuille de compétences pour son avenir.

Circulaire

Nous exigeons l'application et le respect de la circulaire d'emploi NOR/INT/C/99/00186/C en date du 16 Août 1999, qui régit l'ensemble du système ADS.



UNION

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>



Développement d'un site intranet - internet

Nous demandons également à l'administration de développer un site Intranet et Internet pour les ADS et cadets de la République afin de vous offrir différents outils pratiques, tels qu'une aide en ligne avec des tests genre QCM pour préparer le concours, des appuis et des conseils pour préparer une éventuelle reconversion, un système d'écoute pour pouvoir poser des questions, etc. En outre, les tuteurs et les chefs de service auront immédiatement à leur disposition toutes les informations relatives aux ADS et cadets de la République. Ces nouvelles plates-formes pourront également servir de base d'échanges entre les divers SGAP (communication de projets de reconversion, d'actions locales...). Des forums de discussions et d'échanges d'idées pourront éventuellement être greffés à cet ensemble.

Concours interne A.D.S

Les règles relatives au concours spécifique doivent être révisées. En effet, l'imbrroglio actuel des textes pénalise l'ensemble des Adjoints de sécurité (ADS). Par conséquent, notre organisation syndicale propose que ce concours soit ouvert à tous sans limitation de présentation et ce, dès un an d'ancienneté. De surcroît, nous demandons que soit étudié pour les ADS reçus à l'écrit la possibilité de conserver le bénéfice de leurs notes afin de repasser l'oral ou le sport en cas d'échec en première instance. Néanmoins, par souci d'équité et par pragmatisme, cet avantage ne doit bénéficier qu'une seule fois aux candidats malheureux.



UNION

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>



Entrée en école de police

*Pour les lauréats au concours de gardien de la paix les délais d'attente sont inacceptables : 14 mois aujourd'hui pour les plus chanceux, voire 18 mois et plus pour d'autres...
L'UNION-Police ne se contente pas de quelques avancées en ce domaine et proposent à notre administration un autre programme ; ce dernier sera développé dans une communication spécifique relative à cette partie.*

Tutorat

L'UNION-Police se prononce pour la mise en place d'un véritable tutorat (base essentielle pour faire fonctionner l'ensemble du système et coordonner les diverses actions envers les ADS et cadets de la République). De fait, le tuteur ne doit pas être attaché à plusieurs missions.

Intertion professionnelle

Nous réclamons la stricte application de la circulaire relative à l'insertion professionnelle des adjoints de sécurité en fin de contrat – circulaire NOR/INT/C/02/0058/C – notamment la mise en œuvre des dispositions prévues à l'annexe 4 (utilisation du crédit horaire annuel de 100 heures imputables sur le temps de travail).



Travail de nuit

Nous exigeons que celui-ci soit mieux encadré et rémunéré. En conséquence, l'UNION-Police demande la modification immédiate des textes en la matière. D'ores et déjà, notre organisation syndicale étudie la possibilité d'un éventuel recours devant les juridictions compétentes, si notre administration ne régularise pas cette situation dans les plus brefs délais.

Travail dimanches & Jours fériés

Comme précédemment, nous voulons que celui-ci soit mieux encadré et rétribué. Nous estimons que les ADS travaillant les dimanches et jours fériés doivent être rémunérés dans les mêmes conditions que les Gardiens de la Paix.

Indemnité d'exercice

Le 11 Juin 2004, le décret n°2004-529 portant sur la création d'une indemnité d'exercice des fonctions pour les Adjoints de sécurité était publié au JO, concrétisant à l'époque une de nos revendications (dès le 6 décembre 2003, nous avons diffusé à ce sujet un tract intitulé « L'exactitude », toujours disponible sur notre site Internet). Nous demandons que l'article 1 du décret soit modifié en matière de complément. Nous estimons que ce dernier doit être augmenté de 110 € pour l'Île-de-France. Pour les ADS de province opérant en zones difficiles, il est injuste qu'ils n'en bénéficient pas. En conséquence, notre organisation syndicale demande à ce qu'ils puissent bénéficier de ce complément à hauteur de 100 €.



UNION

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>



Gilet pare-balles

Nous réclamons l'application de la note DAPN/ LOG/AMT/515 concernant la dotation des gilets pare-balles, ainsi que des directives données en ce sens pour équiper les ADS. En effet, au même titre que les Gardiens de la Paix, les ADS doivent être opérationnels dès la sortie d'école et travailler dans les meilleures conditions de sécurité – la vie d'un jeune ads ne peut être, en fait mise en péril - Voilà pourquoi ils doivent être dotés du gilet pare-balles dès la fin de leur formation !

Changement d'appellation

Nous sommes partisans d'un changement d'appellation : le terme ADS doit être modifié afin de renforcer leur intégration au sein de l'institution policière. D'ailleurs, vous pouvez participer à un sondage sur ce sujet sur le site Internet que nous mettons à votre disposition à l'adresse suivante :

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>

Policier adjoint ou Adjoint de police.

Points retraite

Nous nous prononçons en faveur de l'attribution d'office de ceux-ci, après titularisation en qualité de Gardien de la Paix.



UNION

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>



ADS
CADETS DE LA RÉPUBLIQUE

Avancement d'échelon

Dans la même veine, nous réclamons la prise en compte du temps passé en tant qu'ADS dans le calcul de l'avancement d'échelon après titularisation en qualité de Gardien de la Paix. Sur ces deux points (retraite et avancement d'échelon), des revendications détaillées vont être faites à notre administration. Nous y exposerons, entre autres, un comparatif avec les auxiliaires de la Gendarmerie nationale. Nous solliciterons, enfin, des effets rétroactifs en faveur des anciens ADS, aujourd'hui Gardien de la Paix.

Licenciement - sanction

Nous souhaitons que le système actuel soit corrigé, en introduisant notamment des garanties en matière disciplinaire – comme le passage devant une commission spécifique (à créer) au sein de laquelle toutes les organisations représentatives doivent pouvoir siéger.

Titre de transport

Le titre de transport des ADS franciliens est actuellement remboursé à hauteur de 45,83% par notre administration. Mais nous voulons aller plus loin. Or, ce dossier, bien qu'évoqué à plusieurs reprises auprès de notre administration (préfet de police, préfet du SGAP...), n'a toujours pas progressé. Sachez, néanmoins, que nous ne baisserons pas les bras : l'Unsa-Police, va chercher d'autres solutions en la matière. Pour réaliser ce projet et trouver les 54,17 % manquants, nous interagirons auprès du STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) et du Conseil régional.



UNION

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>



Permis de conduire

Plus de 40% des ADS reçus au concours de GPX n'ont pas ce précieux sésame, pourtant nécessaire à leur titularisation. De ce fait, nous demandons la mise en place d'une formation spécifique – des conventions peuvent d'ailleurs être signées en la matière avec d'autres ministères. Une étude doit donc en déterminer les conditions de faisabilité, ainsi que son ancrage dans le plan d'insertion professionnelle.

Validation d'acquis d'expérience

Pour celles et ceux qui le souhaitent, il est impératif de faire valider ces acquis. Or, force est de constater que trop de délégations régionales au recrutement et à la formation (DRRF) bloquent des dossiers, ce qui est inacceptable !!!

A.D.S des DOM - TOM

Nous souhaitons, enfin, que les ADS des DOM-TOM ne soient plus les grands oubliés de la profession. Or, force est de constater qu'ils souffrent d'un déficit de formation par rapport à leurs homologues métropolitains, d'une difficulté accrue de reconversion et d'un moindre accès à l'information.



UNION

<http://www.unite-police-ads-cadets.info>



A.D.S Corse

Comme vous le savez, après plus de vingt ans de lutte, les fonctionnaires du CEA affectés en Corse ont obtenu une prime liée à la difficulté de travailler dans l'île. Mais comme d'habitude les ADS ont été oubliés ! Par conséquent, nous proposerons à l'administration deux options :

- soit l'extension pure et simple de l'indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques ;*
- soit l'alignement des ADS affectés en Corse sur ceux qui sont affectés dans le SGAP de Paris et de Versailles. Cependant, il n'y a pas que la Corse qui soit concernée par cette proposition. Nous n'oublions pas les ADS d'outremer, ainsi que ceux affectés dans des zones difficiles.*

Chômage

Nous demandons que soient raccourcis les jours de carence pour les anciens ADS se retrouvant sans emploi (chômage) : passer de 90 jours à 30 jours, voire 0 jour. Nous réclamons aussi un renforcement de l'information des ADS en fin de contrat.

Mission de contrôle

Nous souhaitons ardemment la création d'une mission de contrôle, ceci afin de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur sur le dossier ADS. De même, nous espérons l'établissement d'un calendrier de rencontre avec les différentes organisations syndicales représentatives.



Enfin, nous revendiquons pour les ADS un égal accès à l'ensemble du social police, et ceci sans restrictions ! (Ex: les ADS n'ont pas droit aux chèques vacances, etc.

Comme vous avez pu le lire, nos revendications ne sont en rien démagogiques, mais elles sont concrètes, précises et empreintes de réalisme. Ce ne sont donc pas des promesses virtuelles, mais des engagements fermes pour lesquels nous nous battons. En conclusion, sachez que vous pourrez toujours compter sur l'UNITE-Police pour défendre et faire avancer le secteur ADS.

*Daniel Darnis.
Responsable National secteur ADS.*